



## Responsabilité des textes publiés

Par **ellybis10**, le **08/10/2008** à **19:13**

Bonjour,

Je suis gérante d'une petite entreprise en EURL. Agence de communication, j'édition également un magazine mensuelle auto financé par la vente d'encarts publicitaires. Certains de mes clients proposent des services particuliers, par exemple : Une magnétiseuse, prétend, dans sa pub, guérir les gens atteints de maladies graves (calculs, infections...). Un lecteur peut-il se retourner contre moi pour publicité mensongère ? Qu'est ce que je risque ? Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement